

Image not found or type unknown



Une agence a loué ma place de parking sans mon autorisation

Par **mokapoka**, le **06/10/2022** à **18:28**

Bonjour,

J'ai déposé une plainte au Commissariat de police il y a de cela quelques mois, pour une occupation de ma place de parking sans mon autorisation. J'ai envoyé au commissariat comme ils m'ont demandé, une photo de la voiture garée sur ma place de parking + une lettre + bordereau de LR, pour qu'ils envoient ma lettre au propriétaire de la voiture.

Je viens de recevoir un appel de Commissariat en m'informant que le propriétaire de la voiture leur a contacté en disant que cette place de parking il a loué par une agence c'immobilier. Je contacte l'agence pour avoir des explications. Il s'avère que l'agence s'est trompée de place de parking.

Voici ma question : dois-je réclamer des dommages et des intérêts à l'agence ?

Merci pour vos réponses.

Par **Louxor_91**, le **06/10/2022** à **18:58**

Bonjour,

des dommages et interets pour une place de parking !?

Pour obtenir ce que vous demandez il faudra une décision de justice éventuellement ? Donc une plainte ? pour quel motif ?

Par **yapasdequoi**, le **06/10/2022 à 19:31**

Bonjour,

Vous pouviez mettre un mot sur le pare-brise du véhicule, vous auriez eu la réponse bien plus vite et tout serait rentré dans l'ordre.

Vous pouvez installer un arceau à clé pour empêcher les intrusions.

Par **mokapoka**, le **06/10/2022 à 21:02**

merci pour votre réponse.

J'ai mis 2 fois un mot et j'ai même pris des photos. Et aucune réponse.

Par **yapasdequoi**, le **06/10/2022 à 21:55**

ok, donc c'était logique de passer à l'étape commissariat.

Par **janus2fr**, le **07/10/2022 à 06:58**

[quote]

Pour obtenir ce que vous demandez il faudra une décision de justice éventuellement ? Donc une plainte ? pour quel motif ?

[/quote]

Bonjour [Louxor_91](#),

Pourquoi une plainte ? Ce n'est pas trop le but du pénal que d'octroyer des dommages et intérêts, le tribunal civil est plutôt conseillé.